



Département des Politiques d'Aménagements

Tél : 01.49.75.12.19
Fax : 01.49.75.39.48
pascale.strysovsky@adp.fr

Direction Départementale des Territoires
de l'OISE

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et
de l'Energie

40 rue Jean Racine
BP20317
60021 Beauvais cedex

A l'attention de Estelle HALLAERT

V/Réf : Lettre du 25 Juillet 2017

N/Réf. : DGDP /SPC/17/ 069

Orly, le 01 AOUT 2017

**Objet : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du GRAND CREILLOIS
Consultation préalable à l'élaboration du Porter à Connaissance**

Par délibération du 4 juillet 2017, le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) pour les communes de :

Bailleval, Cauffry, Cramoisy, Creil, Labruyère, Laigneville, Liancourt, Maysel, Mogneville, Monchy-Saint-Eloi, Mantataire, Nogent-sur-Oise, Rantigny, Rosoy, Rousseloy, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello, Thiverny, Verderonne, Villers-Saint-Paul.

Conformément aux dispositions des articles L132-2 et R132-1 du Code de l'Urbanisme, vous avez demandé au Groupe ADP de vous communiquer les informations utiles à l'élaboration du "Porter à Connaissance".

Je vous informe que ces communes sont situées à l'écart des servitudes aéronautiques de dégagement, des servitudes radioélectriques ainsi que des zones de bruit associées aux aérodromes gérés par notre société.

Jean Tissier *p.c.*
Responsable du pôle urbanisme

Copie à : DSAC Nord - SUB RDD – 9 rue de Champagne -91200 Athis-Mons

Correspondance : 103 Aérogare Sud ♦ CS 90055 ♦ 94396 Orly Aérogare Cedex ♦ France

Siège social : 291 boulevard Raspail ♦ 75675 Paris Cedex 14 ♦ France ♦ T +33 (0)1 43 35 70 00 ♦ groupeadp.fr
Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros ♦ SIREN 552 016 628 RCS Paris ♦ N° TVA intracommunautaire FR 33 552 016 628